

Délibération DEL-CC-2023-049

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 21 MARS 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt et un mars deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (62) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Armelle CASSIN, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Pascal LAGOGUEE, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Stéphanie FILLON, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAUULT, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (7) : Jean Claude METAIS À Emmanuelle MENARD, Marie-Line BOTTON À Johnny BROSSEAU, Pascale FERCHAUD À Yannick CHARRIER, Jean-Paul GODET À Florence BAZZOLI, Catherine GONNORD À André GUILLERMIC, Jean-François MOREAU À Bérangère BAZANTAY, Rodolphe ROUE À Dany GRELLIER,

Absents (13) : Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Pascale FERCHAUD, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Jean-Jacques GROLLEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT

Date de convocation : 15-03-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves BILHEU

FINANCES

Budget Annexe Régie à autonomie financière Collecte et traitement des Déchets (SPA) : Vote des taux de TEOMi

,Vu la délibération n°DEL-2014-C-309 en date du 14 Octobre 2014 sur le choix du mode de financement du service « Gestion des déchets » pour 2015 sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération n°DEL-2014-C-311 en date du 14 Octobre 2014 sur l'institution d'un zonage de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et d'un lissage des taux ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2021-160a en date du 28 Septembre 2021 sur la modification du zonage de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à compter du 1er Janvier 2022 ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2022-237 en date du 14 Décembre 2022 sur l'adoption des tarifs de la part incitative, à compter du 1er Janvier 2023.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, les usagers équipés de bacs individuels et collectés en porte à porte (zonage de service n°1) et les usagers collectés par apport sur les conteneurs collectifs (zonage de service n°2) sont passés en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi). Ainsi, tous les usagers du service sont désormais soumis à la TEOMi depuis 2022, soit l'ensemble du territoire de la CA du Bocage Bressuirais.

Ainsi, il est proposé en 2023, conformément au vote du budget primitif, d'appeler une recette globale de TEOM incitative de 7 242 176 €, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

Zonage de service défini dans la délibération DEL CC-2021-160a du 28/09/2021	Bases prévisionnelles 2023	TAUX 2023	PM TAUX 2022
Zone 1 : PART FIXE DE LA TEOMi Ordures Ménagères : collecte en porte à porte 1 fois par quinzaine Déchets recyclables : collecte en porte à porte 1 fois par quinzaine Verres : collecte sur conteneurs collectifs	27 921 593	10.50 %	9,00 %
Zone 2 : PART FIXE DE LA TEOMi Ordures Ménagères : collecte en apport sur conteneurs collectifs (communes en collecte mixte) Déchets recyclables : collecte en apport sur conteneurs collectifs Verres : collecte en apport sur conteneurs collectifs	30 971 019	10.00 %	8,50 %
TOTAL	58 892 612		

Zonage de service	Décomposition de la TEOMi	Prévisions 2023
Zone 1	Part fixe TEOM	2 956 477 €
	Part variable incitative	633 375 €
Zone 2	Part fixe TEOM	3 097 180 €
	Part variable incitative	555 144 €
TOTAL Produits attendus		7 242 176 €
Dont Part variable TEOMi Zones 1 et 2 (16%)		1 188 519 €
Dont Part fixe TEOM (84%)		6 053 657 €

Le conseil communautaire, est invité à :

- **fixer le taux de la part fixe de la TEOMi en zone 1 à 10.50 % ;**
- **fixer le taux de la part fixe de la TEOMi en zone 2 à 10.00 % ;**
- **imputer cette recette sur le budget annexe Collecte et traitement des déchets, chapitre 73 ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **24 MARS 2023**

Notifié ou publié le **24 MARS 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

